



DSES - DGS
Service du médecin cantonal
Rue Adrien-Lachenal 8
1207 Genève

Courrier interne A102E2/DES
Secrétariat général
Rue de l'Hôtel-de-Ville 14
1204 Genève

N/réf. : SR
V/réf. :

Genève, le 11 décembre 2020

**Rapport annuel législature 2018-2023
de la commission consultative de l'aide sanitaire urgente
2^{ème} année
(1^{er} décembre 2019 – 30 novembre 2020)**

I. Bases légales de la commission

- Loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20);
- Article 7, lettre k, du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOf; A 2 20.01);
- Article 10 de la loi sur les transports sanitaires urgents et l'aide sanitaire associée, du 29 octobre 1999 (LTSU; K 1 21);
- Article 7 du règlement d'application de la loi sur les transports sanitaires urgents et l'aide sanitaire associée, du 13 juin 2001 (RTSU; K 1 21.01).

II. Compétences légales de la commission

La commission consultative de l'aide sanitaire urgente veille au bon fonctionnement de la centrale 144 et des transports sanitaires urgents (art. 10 LTSU). Elle a pour but d'assister le médecin cantonal dans l'accomplissement de ses tâches et de proposer toute mesure utile afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience de l'aide sanitaire urgente (art. 7 RTSU).

III. Activités de la commission

La commission ne s'est pas réunie cette année en raison de la crise sanitaire. Les séances prévues en début d'année ont été annulées. La commission a préféré laisser les acteurs affairés aux tâches opérationnelles. Une organisation d'exception a permis la gestion de la crise sanitaire sous l'angle des transports sanitaires urgents et de l'aide sanitaire associée.

Les membres de la commission ont été sollicités à distance dans le cadre de la procédure de consultation du nouveau règlement d'application de la loi sur les transports sanitaires urgents et de l'aide sanitaire associée durant l'été 2020. Les

membres ont eux-mêmes consulté différents acteurs. Le président de la commission a transmis au département le résultat consolidé de cette consultation.

Une séance de la commission est prévue en décembre 2020 et cinq dates de réunion seront posées en 2021 afin de renforcer le pilotage stratégique des transports sanitaires urgents et de l'aide sanitaire associée à Genève.

IV. Secrétariat de la commission

Service du médecin cantonal – médecin cantonal

V. Frais de la commission

A. *Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)*

Néant.

B. *Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)*

Néant.

C. *Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)*

Néant.

D. *Remboursement de frais (art. 28 RCOF)*

Néant.

Direction générale de la santé
Service du médecin cantonal
Rue Adrien-Lachenal 8
1207 Genève
Simon Regard
Président